

MON TRAVAIL : QUELS RISQUES POUR MA GROSSESSE ?

Auteurs :

J.C Perréand : Service de Santé au Travail des Hôpitaux de Valence
M. Granier : Service de Santé au Travail des Hôpitaux de Die et Crest
R. Lambert-Chhum : Service de Santé au Travail Hôpitaux Drôme Nord
L. Lampin - L. Henrion : Mutualité Sociale Agricole Ardèche Drôme Loire
J. Blary : Association Patronale Interprofessionnelle d'Aubenas et sa Région
O. Culié - D. Arnoux - C. Michelin : Service de Santé au Travail en Drôme Vercors
E. Pépin - C. Estrabaud : Service Interentreprises de Santé au Travail Drôme Provençale - Ardèche Sud



CONTEXTE

- 3 femmes enceintes sur 4 ont une activité professionnelle
- Déclaration tardive (> 3 mois) des grossesses aux employeurs
- Phase embryonnaire (< 3 mois) particulièrement sensible à certains risques professionnels
- Faible information des salariées sur les risques professionnels propres à leur grossesse
- Prise en compte partielle des risques professionnels par les acteurs de la périnatalité

MÉTHODOLOGIE

- Groupe pluridisciplinaire rassemblant :
 - des médecins
 - des préventeurs
 - des infirmiers
- 7 services de santé au travail de secteurs variés (interprofessionnel, hospitalier, agricole)
- Un projet sur la durée
- 10 réunions de travail réparties sur 36 mois
- Nombreux échanges avec des professionnels de la périnatalité

UN OBJECTIF, 3 AXES DE TRAVAIL, 3 CIBLES

Diminuer l'exposition des salariées enceintes à des facteurs de risques professionnels susceptibles de nuire à leur grossesse.

1 - ORIENTATION PRÉCOCE

Orientation précoce et ciblée de la salariée enceinte vers le médecin du travail et l'équipe de santé au travail

Création d'un auto-questionnaire

- Quizz rapide à remplir
- 6 thématiques
- 23 questions
- 3 niveaux d'orientation

De 0 à 4 points	De 5 à 9 points	10 points et +
<p> Votre activité professionnelle ne semble pas vous exposer à des risques pour votre grossesse.</p>	<p> Votre activité professionnelle peut vous exposer à des risques modérés pour votre grossesse. Envisagez un contact avec votre professionnel de santé.</p>	<p> Votre activité professionnelle peut vous exposer à des risques importants pour votre grossesse. Nous vous conseillons de faire un bilan avec votre professionnel de santé.</p>

- Calibrage lors d'une phase « test » (70 situations de travail différentes)
- 3 déclinaisons: smartphone, en ligne, papier

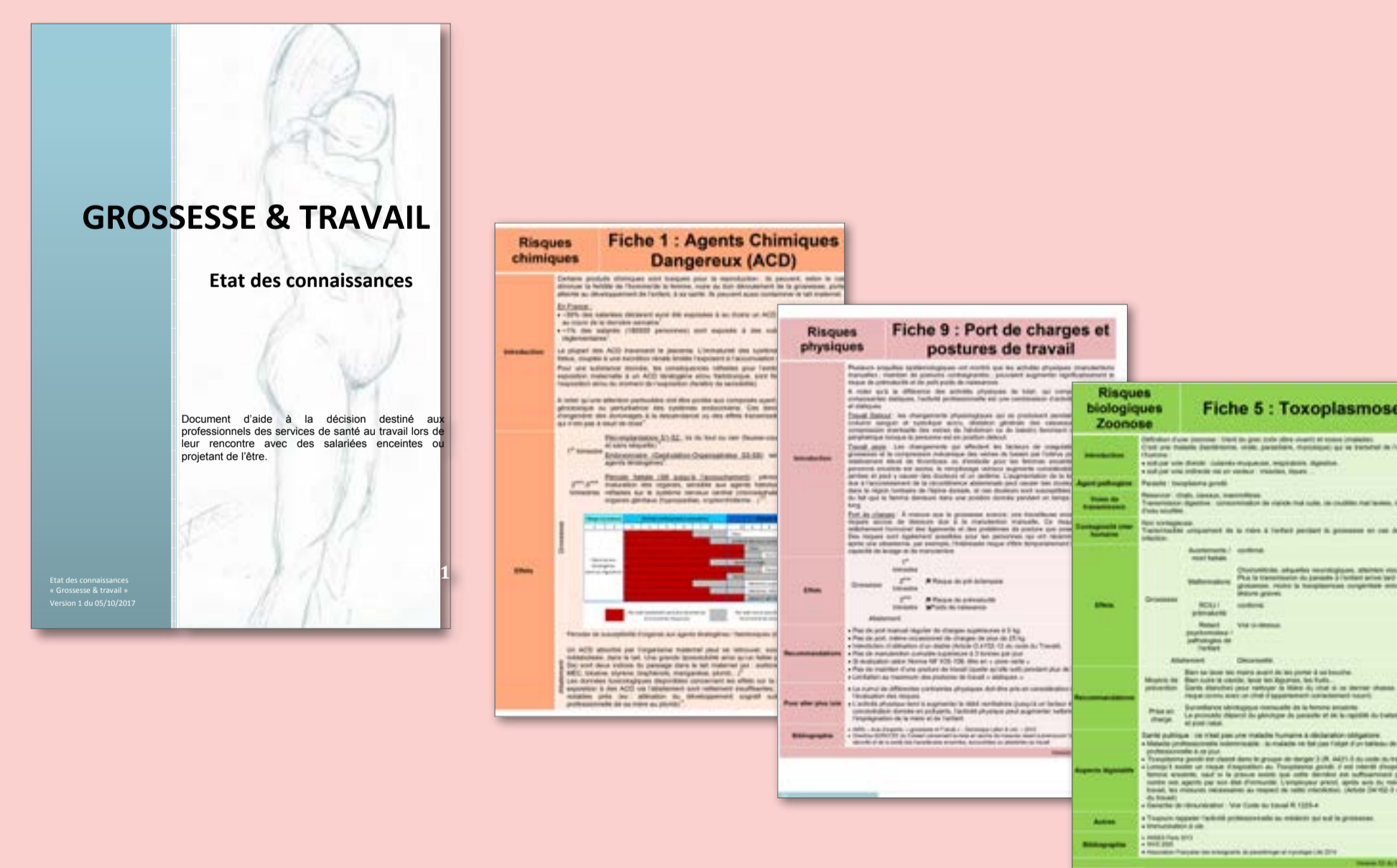


2 - ACTUALISATION DES CONNAISSANCES

Actualisation et synthèse des connaissances concernant les risques professionnels pour la femme enceinte à destination des professionnels de la santé au travail

Création d'un recueil « état des connaissances »

- 4 grands thèmes :
 - risques biologiques
 - risques physiques
 - risques organisationnels et psychosociaux
 - risques chimiques
- 34 fiches de synthèse rédigées par un comité pluridisciplinaire



3 - COORDINATION ET COMMUNICATION

Amélioration de la coordination entre les professionnels de la grossesse et ceux de la santé au travail

Création d'un kit de communication et d'information

- Site internet dédié
- Affiche
- Courriers d'accompagnement spécifiques
- Outil d'orientation vers les différents acteurs de la santé au travail



Présentation de la démarche auprès des professionnels concernés de Drôme et d'Ardèche :

- Généralistes
- Sages-femmes
- Gynécologues
- Pharmaciens
- Services de Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- Laboratoires d'analyses médicales,

CONCLUSION

BILAN :

- Premiers contacts encourageants et bons retours des professionnels de santé (médecine de ville, périnatalité et santé au travail)
- Des professionnels en attente d'informations
- Décloisonnement des différents services de santé au travail au service d'un objectif commun

ACTIONS EN COURS :

Déploiement de l'action sur l'ensemble du territoire de Drôme et d'Ardèche (760 généralistes, 150 sages-femmes, 260 pharmacies, 50 laboratoires d'analyses médicales)

PERSPECTIVES :

Pérenniser l'action dans le temps. Créer un comité permanent chargé de la veille scientifique, de l'évolution des outils, de l'analyse des retours d'expérience...